

Mise en ligne : 2 avril 2014.
Dernière modification : 2 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Éts G. LEROY (1926-1932)

LA NOUVELLE [COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG](#) (Mizraki)
ET
[PARIS-MAROC](#) (Gompel)
AUX COMMANDES

Épisode précédent :
[Éts G. Leroy \(1907-1926\)](#).

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des finances*, 12 mars 1926)

Les Établissements Leroy, dont le conseil, après avoir hésité, supprime, réflexion faite, tout dividende pour 1924-25 — décision ratifiée par l'assemblée du 20 février — restent négligés.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des finances*, 10 septembre 1926)

La souscription aux actions nouvelles n'est ouverte que jusqu'au 23 septembre 1926 inclus et non jusqu'au 30 septembre 1926 inclus, comme indiqué par erreur.

Compagnie générale des bois coloniaux*
[voir en partie AEF : Groupe familial Fondère-Guynet-Weber-Bénédic]
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1927)

[...] L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a approuvé le rapport du commissaire aux apports, concernant l'absorption de la société par les Établissements G. Leroy, à Livarot.

[Absorption des [Éts Roux-Baudrand](#)]
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1927)

Les Établissements Leroy à Livarot n'ont que des variations insignifiantes à 240. Cette société vient d'absorber les usines Roux-Baudrand, de Vichy, et la Société de Tranchage du Centre, de Moulins.

[Fusion avec la [Compagnie générale des bois coloniaux](#)]

D'autre part, à la suite de la fusion avec la Compagnie générale des bois coloniaux, les Établissements Leroy vont entreprendre à l'usine de Villeneuve-Saint-Georges la fabrication intensive des bois contreplaqués.

Établissements Leroy à Livarot
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1927)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1926-27 s'est élevé à 42.035.550 francs contre 31.238.490 pour 1925-26.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 11 août 1927)

L'assemblée extraordinaire d'hier a approuvé les apports consentis à titre de fusion par la Société des Bois coloniaux, ce qui porte, le capital des Établissements G. Leroy de 20 à 22.500.000 francs. L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à augmenter le capital de 22.500.000 francs à 25 millions.

Établissements Leroy
(*Le Journal des débats*, 4 novembre 1927)

17 nov. AGO, 6, rue de Marignan [= siège de Paris-Maroc].

BRUITS ET NOUVELLES
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1927)

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY. — Nous apprenons que cette société vient d'être déclarée adjudicataire d'une concession forestière de 10.000 hectares au Gabon sur le littoral de l'Océan, à proximité de Port-Gentil. Cette concession touche celle de la Société des Bois du Gabon qui fait partie du groupe Kong.

D'autre part, nous apprenons que les Établissements Pierre Petit ¹ viennent d'être rachetés par le groupe Kong. La production de cette firme est l'une des plus importantes du Gabon ; elle est de l'ordre de 11.000 tonnes d'okoumé par an. Enfin, les Établissements Labat et Sterlin ont été repris par la Société Agricole du Gabon (qui fait partie également du groupe Kong) et, dès l'exercice en cours, la production atteindra environ 7.000 tonnes. Ayant ainsi leur approvisionnement en okoumé largement assuré, les Établissements Leroy sont aujourd'hui en mesure de développer encore largement leur production. Celle-ci s'élève maintenant à 60 mètres cubes de contreplaqués par jour, ce qui représente environ 12.000 mètres carrés de panneaux, et nous croyons savoir qu'il entre dans les intentions de la Société de porter rapidement cette production à 100 mètres cubes par jour.

¹ Ancienne S.N.C. [Génichon et Petit](#).

Établissements G. Leroy
(*Le Journal des finances*, 25 novembre 1927)

La Société des Établissements G. Leroy a été créée en 1907 ; elle reprenait la suite d'affaires de la maison G. Leroy qui, à Livarot, fabriquait des boîtes à fromages et emballages minces pour primeurs. Le capital fut fixé à 1.100.000 francs. Ni bons, ni mauvais, quelconques, les résultats bénéficiaires permirent, dès les premiers exercices, de distribuer des dividendes de 8 à 10 %. On aurait pu en rester là. Une autre politique fut adoptée ; il fallait étendre le champ des fabrications. En 1911, la Société absorbait l'Industrielle de Basse-Normandie qui faisait de la carrosserie, de la tonnellerie, des traverses de chemins de fer. Le capital fut porté à 2 millions. Il n'y avait pas exagération. En 1912, il passe à quatre millions, sous prétexte de rachat des parts bénéficiaires. Survient la guerre, profitable pour l'entreprise appelée à travailler pour l'aviation. Pour l'exercice 1918-19, le dividende atteint 25 %.

C'est l'après-guerre. Revenir aux boîtes à fromages est une déchéance. On marche en sens contraire. En 1920, la société absorbe la maison Sill, Deneufville et Cie, qui leur apporte une usine à Caudebec-les-Elbeuf ; le capital est porté à cinq millions ; en 1920, il passe à dix millions et l'on prend une participation dans la Grande Cidrierie du Calvados qui devait avoir des malheurs, comme on le verra plus loin ; en 1924, on acquiert les Établissements Meese et Daunay, à Azay-le-Rideau, Tours et Chinon, et le fonds social passe à vingt millions par la création de 100.000 actions dont 13.500 remises contre apports et 86.500 émises contre espèces ; enfin, il vient d'être élevé, cette année, à 22.500.000 francs, puis à 25.000.000 pour l'absorption de la Compagnie générale des bois coloniaux dont la situation était plus que précaire.

Cette dernière opération est sinon le couronnement, du moins une des plus importantes étapes de l'évolution des Établissements Leroy qui ont subi l'attraction d'un groupe colonial extrêmement actif et qui, sous prétexte d'assurer leurs approvisionnements en matières premières, ont noué avec diverses entreprises des relations très étroites.

Dans ce qui précède, nous n'avons fait qu'indiquer les modifications essentielles intervenues dans la contexture industrielle et financière de l'entreprise. En fait, industriellement, les Établissements Leroy disposent d'un ensemble d'usines d'importance fort variable s'adonnant à des fabrications très disparates et tellement disséminées que le contrôle de leur gestion ne doit pas être aisé ; financièrement, les résultats obtenus ont été loin de correspondre à ce que l'on a fait trop souvent espérer. La conduite des Établissements Leroy ne paraît pas avoir toujours relevé du souci unique de l'entreprise ; elle a paru et paraît encore relever d'autres contingences. Certains concours sont exigeants.

Pour l'exercice 1921-22, le dividende avait été de 9 francs, puis de 10 francs en 1922-23 et de 15 francs en 1923-24 ; il a dû être supprimé pour 1924-25 et 1925-26. Les actionnaires ont été plus heureux cette année. Le compte de profits et pertes, au 30 juin, soldé par un bénéfice de 7.003.433 francs, auquel s'ajoutent 2.077.276 francs de report à nouveau, a permis de distribuer 15 francs brut, tout en reportant à nouveau 3.857.249 francs, après affectation de 1.550.000 francs aux amortissements.

Ainsi la société paraît tirée des difficultés.

Malheureusement, il y a le bilan. Ce bilan n'explique pas les bénéfices.

Voici comment, il se présente, en résumé, et comparativement au précédent :

	30 juin 1926	30 juin 1927
ACTIF		

Immeubles et matériel	18.550.000	19.814.000
Stocks	12.273.000	30.379.000
Caisse et banques	784.000	2.380.000
Effets, débiteurs, avances	4.543.000	13.508.000
Grande Cidrerie	5.705.000	5.705.000
Participations	101.000	2.109.000
Comptes d'ordre	717.000	—
	<u>42.373.000</u>	<u>73.895.000</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000	20.000.000
Réserves et amortissements	9.682.000	15.771.000
Créditeurs divers et effets	8.136.000	28.383.000
Profits et pertes (1)	4.555.000	9.741.000
	<u>42.573.000</u>	<u>73.895.000</u>

(1) Y compris report.

Avant tout, il est indispensable de remarquer que le poste actif « Grande Cidrerie » ne représente rien. En février 1926, le rapport constatait que la société avait dû consentir d'importantes avances mais qu'elle devait déprécier les titres qu'elle détenait en portefeuille ; la même année, la société a interrompu ses avances, qu'elle avait jusque là poursuivies dans l'espoir « d'une récupération plus aisée des créances antérieures » — l'engrenage. A l'assemblée du 17 novembre dernier, il n'était plus question de la Cidrerie. Voici donc 5 millions 3/4 d'actif plus que problématiques. Le gonflement des stocks est redoutable ; les avances à terme, qui triplent d'une année à l'autre, ne comprennent qu'un million 1/4 d'effets, le reste est formé par les débiteurs (8.130.000) qui doivent représenter pour une bonne part des avances ou des avals aux sociétés amies ; il y a 4 millions d'avances sur exploitations forestières en Afrique et France. On peut présumer qu'un règlement laisserait de forts déchets dans ces postes. En revanche, le passif accuse 28 millions d'exigibilités (dont 9 millions 1/4 d'effets à payer), soit 20 millions de plus que l'an dernier. L'augmentation de capital réalisée cette année n'a pas dû éclaircir beaucoup cet inventaire, car la moitié a servi à la rémunération de l'apport des Bois coloniaux.

Le bilan des Établissements Leroy, dont on peut soupçonner qu'il se relie par trop de canaux aux bilans de trop d'autres entreprises dont l'existence boursière surpasse les moyens, exige des soins assidus. Le traitement peut être de deux sortes, soit l'intervention immédiate, sous la forme d'une réorganisation douloureuse, soit l'appel de capitaux nouveaux qui infusent provisoirement des forces nouvelles mais ne réussit que rarement à éviter l'intervention qu'il se borne presque toujours à retarder.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 19 novembre 1927)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1927 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire d'hier. Ils font ressortir un bénéfice net de 7.063.433 fr. Le dividende a été

fixé à 15 fr. par action, et sera mis en paiement le 15 février prochain, à raison de 12 fr. 30 net pour les actions nominatives, et de 9 fr. 5434 pour les actions au porteur. Il a été porté aux amortissements sur immeubles et matériel une somme de 1.550.000 fr., et le report à nouveau s'élève à 3.857.248 fr.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 5 décembre a approuvé les apports Jaillard [de Saint-Pierre-sur-Dives] et voté l'augmentation du capital de 25 millions à 27.800.000 fr., par création de 28.000 actions de 100 fr. destinées à rémunérer les apports. Elle a, de plus, décidé que le capital pourrait être ultérieurement porté à 40 millions en une ou plusieurs fois.

S.A.F. Paris-Maroc [Gompel]
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

[...] Nous avons également participé ... aux augmentations de capital... des Établissements Leroy* [de Lisieux].

QUELQUES OPINIONS
Le Contreplaqué français
(*Le Petit Bleu*, 5 février 1928)

Actions et parts commencent à être négociés hors cote, mais le marché est conduit très discrètement. C'est que les introducteurs se sont trouvés en présence d'une difficulté d'un ordre très général. Ils comptaient organiser une grande campagne de publicité, mais les directeurs des principaux organes de la presse financière, qui s'occupent de lancements de ce genre, se dérobent. La raison, la voici. Le fondateur du Contreplaqué Français est l'ancien administrateur délégué des Établissements Leroy et il est évidemment délicat de vanter les mérites de l'honorable M. Voulton à des gens qui, à tort ou à raison, sont disposés à lui attribuer les malheurs de la Société Leroy. M. Voulton aura beau dire que la prospérité actuelle des Établissements Leroy est fallacieuse, on ne le croira pas, du moins tant que les événements n'auront pas confirmé la chose. Et, en attendant, le placement des actions et des parts Contreplaqué Français ne se fera pas facilement, d'autant moins que l'affaire est toute neuve, et que rien ne justifie les majorations des cours des actions, ni la cotation des parts. Ne dit-on pas, d'autre part, que le placement est fait par le *Bulletin Libre*, sous le patronage du coulissier Pacquement ? — (*Les Nouvelles économiques et financières*, 31-1-28).

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1928)

L'incendie qui s'est déclaré à l'usine de Villeneuve-Triage a détruit des entrepôts de bois. Les dégâts sont couverts par les assurances. Les machines ont pu être prélevées à temps et des mesures rapides ont été prises en vue d'éviter le chômage.

On sait que les Établissements Leroy n'exploitent l'usine de Villeneuve-Triage que depuis l'absorption de la « Compagnie [générale] des Bois coloniaux, Grâce au concours des usines de Bonnières, de Lisieux et de Moulins, l'activité sociale ne se trouvera pas ralentie.

Compagnie générale des bois coloniaux*
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1928)

Actuellement, échange des actions de cette société contre des actions de la Société des Établissements Leroy à Livarot ; cet échange s'effectue à raison d'une action Leroy jouissance 1^{er} juillet 1926 pour 4 actions Bois coloniaux

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 28 août 1928)

Usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée du 5 décembre, le conseil va procéder à l'émission, à 140 francs, de 100.000 actions de 100 francs [...] qui porteront le capital à 37,8 MF.

ON DIT
(*Le Journal des finances*, 28 septembre 1928)

On dit qu'un Syndicat aurait été constitué par M. Hoffmann sur les Établissements Leroy dont l'introduction à terme serait envisagée...

Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

[...] Quant aux Établissements Leroy, l'intervention du groupe Kong dans cette affaire, qui marchait difficilement il y a deux ans, se traduit immédiatement par une première augmentation de capital de 15 à 20 millions, par une seconde, à 25 millions, par une troisième à 27.800.000 fr., enfin par une quatrième à 37.800.000 fr., qui vient d'être effectuée tout récemment. Le conseil est autorisé à porter le capital à 40 millions. Cette société a absorbé la Société des Bois coloniaux. [...]

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des débats*, 25 octobre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a régularisé l'augmentation du capital social de 27.800.000 fr. à 37.800.000 fr. Une seconde assemblée, qui devait délibérer

sur une proposition d'augmentation de capital de 200.000 fr. par l'émission de 2.000 actions destinées à rémunérer des apports en nature et approuver provisoirement un contrat d'apports, a été, faute de quorum, reportée au 12 décembre.

Décembre 1928 : 2.000 actions d'apports de 100 fr. remises à M^{me} Leportier.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 13 décembre 1928)

Le conseil proposera à l'assemblée du 27 décembre le maintien du dividende de 15 fr. par action. Les bénéfices nets de l'exercice au 30 juin dernier ressortent à 5.592.476 fr., au lieu de 7.063.443 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 9.449.724 francs.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des finances*, 14 décembre 1928)

L'allégresse règne dans le monde des fromages à la crème. Leroy va redevenir Leroy : il est question de diviser l'affaire en deux compartiments et de séparer la fabrication des boîtes, du commerce des bois.

Mais les deux entreprises continueraient à être gérées par Kong.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY,
SOCIÉTÉ DES BOIS DE NORMANDIE
ET COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BOIS COLONIAUX RÉUNIS
(*La Journée industrielle*, 28 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928 clos le 30 juin dernier, présentant un chiffre de 19 millions 853.936 fr. 52 de bénéfices bruts. Après déduction des frais généraux et des charges sociales, le bénéfice net ressort à 5.592.476 fr. 04, auquel il y a lieu d'ajouter 4e report antérieur de 3.857.248 fr. 79.

Après 2.750.000 fr. d'amortissements, le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action, soit net 12 fr. 30 au nominatif et 11 fr. 3675 au porteur. payables à partir du 15 février prochain ; le reliquat de 2.473.173 fr. 19 a été reporté à nouveau.

M. Maurice Mizraki. administrateur sortant, a été réélu et la nomination de M. Adolphe Hoffmann², élu membre du conseil d'administration, a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé définitivement l'augmentation du capital social, porté de 37.800.000 fr. à 38 millions, par voie d'apports en nature.

² Adolphe Hoffmann (Botosani, Roumanie, 16 mars 1880-Paris XVI^e, 17 juin 1965) : engagé volontaire (1914), naturalisé français (1924), éleveur de chevaux à Beaumontel (Eure), administrateur de la Cie générale des comptoirs africains (1927), des Éts Lesueur (matériaux)(1928), des Éts G. Leroy (contreplaqués)(1928-1933), des Sisaleraies et carburants africains (1928). Chevalier du Mérite agricole (1932) et de la Légion d'honneur (1937). Aryanisé sous l'Occupation comme président et actionnaire majoritaire des Anciens Éts Adolphe Binet (mécanique, sous-traitant de l'automobile et de l'aviation).

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 décembre 1928)

Établissements G. Leroy. — Les comptes de 1927-1928, analysés dans notre numéro du 11 décembre, ont été approuvés par l'assemblée du 27 courant. Comme prévu, le dividende a été maintenu à 15 fr. brut, payable le 15 février, s'appliquant à 250.000 actions au lieu de 200.000. Il a été affecté 2.750.000 fr. contre 1.550.000 fr. l'an dernier aux amortissements.

L'assemblée extraordinaire consécutive a définitivement approuvé les nouveaux apports en nature faits à la société, ainsi que leur rétribution, par la création de 2.000 actions de 100 fr. chacune.

Établissements G. Leroy
(*Le Temps*, 7 janvier 1929)

Les comptes de l'exercice 1927-1928, faisant ressortir un bénéfice net de 5.592.476 francs et, compte tenu du report antérieur, un solde distribuable de 9.449.725 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 27 décembre 1928. Le dividende a été fixé à 15 francs par action ; une somme de 2.473.173 francs a été reportée à nouveau.

Le rapport du conseil indique que la société a continué de développer ses moyens d'action, aussi bien dans ses usines de la métropole, pour réaliser des fabrications donnant pleine satisfaction à la clientèle, que dans les colonies pour s'assurer les livraisons nécessaires. Il souligne que le chiffre d'affaires réalisé a été supérieur à 64 millions contre 42 millions pour l'exercice précédent.

Le conseil fait remarquer, d'autre part, que le règlement des assurances en ce qui concerne l'incendie de Villeneuve est aujourd'hui chose faite. L'indemnité versée est d'environ 8 millions.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, il a été indiqué que le conseil ne songeait pas pour le moment à procéder à l'augmentation de capital précédemment envisagée. Cependant, la lecture du bilan ne donne pas l'impression d'une situation de trésorerie particulièrement aisée puisqu'en face de 49 millions 500.600 francs d'exigibilités, on ne trouve guère que 24 millions environ de disponibilités : espèces en banques, effets à recevoir et débiteurs divers. Par ailleurs, le chiffre des marchandises — près de 37 millions — en magasin paraît fort élevé si on le compare au chiffre d'affaires total réalisé au cours de cet exercice.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

Il faut rendre cette justice aux affaires du groupe Kong que leurs actionnaires n'attendent jamais longtemps les résultats. On a même vu des cas où trois grands mois avant la clôture de l'exercice, le chiffre approximatif des bénéfices pouvait être publié : ce fut le cas, notamment, pour l'Agricole du Gabon en 1928.

Rendons encore cette seconde justice au groupe Kong que lorsque les résultats sont décevants, il n'en fait pas davantage mystère. Une note, parue ces jours-ci chez un de nos confrères, et puisée à source autorisée, signale que le dividende de l'exercice clos le 30 juin [des Éts Leroy] et auquel participeront pour moitié les 100.000 actions nouvelles

créées en septembre dernier, sera probablement de 10 francs, contre 15 fr. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 72 millions contre 64 millions en 1927-28, mais, en raison de la concurrence, les bénéfices nets n'ont pas suivi la même progression

Autrement dit, les Établissements Leroy ont travaillé plus pour gagner moins. C'est une constatation qui avait déjà pu être faite, que le rendement de l'entreprise diminuait au fur et à mesure que celle-ci s'agrandissait, et absorbait des affaires nouvelles.

Le tableau suivant est assez décevant à considérer :

Ex. au 30/6	Capital	Chiff. d'aff.	Bénéfices	Divid.
1927	20.000.000	42.000.000	7.063.433	15
1928	27.800.000	64.000.000	5.592.470	15
1929	38.000.000	72.000.000	—	10

En supposant que les bénéfices de 1928-29 soient du même ordre que ceux de 1927-28, le rendement bénéficiaire de l'entreprise par rapport au chiffre d'affaires serait de 7,5 % environ, contre 16,5 % il y a deux ans. L'absorption des concurrents de la société en vue de réaliser un monopole dans sa branche industrielle n'a eu aucun des effets promis : la concurrence ne s'est pas éteinte, au contraire, et les frais généraux se sont accrus.

Cette diminution des bénéfices est-elle compensée par un renforcement de la trésorerie ? Le bilan au 30 juin dernier n'est pas encore connu, mais le précédent révélait au contraire une forte augmentation du découvert en banque (42 millions contre 19 millions l'année précédente), mal compensée par un accroissement de 10 millions dans les débiteurs et de 10 millions dans les marchandises, qui atteignaient le total de 40 millions.

Les Établissements Leroy apparaissent ainsi comme une affaire qui n'a pas rempli les espérances que ces fondateurs plaçaient en elle. Doit-on parler, en la circonstance, d'une crise de croissance ? Il est des crises de croissance qui deviennent chroniques.

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des débats*, 12 décembre 1929)

L'exercice clos le 30 juin 1929 se solde par un bénéfice net de 3.740.443 francs, contre 5.592.476 francs précédemment. Report antérieur compris, le solde disponible atteint 6.213.616 francs, contre 9.449.724 francs. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de répartir un dividende de 10 francs par action, alors qu'il avait été distribué 15 francs pour l'exercice 1928.

Établissements G. Leroy
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1930)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, faisant ressortir un bénéfice net de 3.740.443 francs, contre 5.592.476 francs, pour l'exercice précédent, ont été approuvés par rassemblée ordinaire tenue le 30 décembre. Le dividende a été fixé à 10 francs brut, contre 15 francs l'an dernier, et sera payable à partir du 15 février 1930, à raison de 8 fr. 20 net par action nominative et 7 fr. 131 par action au porteur.

Établissements G. Leroy.
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

L'exercice se solde par une perte de 146.439 fr. contre un bénéfice de 3.740.113 fr., ramenant le report bénéficiaire antérieur à 557.141 francs.

Produits d'exploitation : 14.850.917 francs contre 19.321.050. Frais généraux : 11 millions 231.111 fr. contre 15.584.207 fr. Perte exceptionnelle d'exploitation : 700.212 francs contre rien. La diminution des produits d'exploitation est accompagnée d'une réduction du chiffre d'affaires.

Établissements G. Leroy
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1931)

Au lendemain de la guerre, la Société des Établissements G. Leroy n'était encore qu'une modeste entreprise spécialisée dans la fabrication des boîtes pour denrées alimentaires ; établie dans le Calvados, sa situation dépendait surtout de la prospérité de l'industrie fromagère.

L'affaire traversa une crise assez grave en 1925 et le capital qui avait été porté de 10 à 20 millions en 1924 dut être ramené à 15 millions en 1926. Mais, grâce au concours d'un groupe nouveau [Kong+Paris-Maroc], cette réorganisation ne fut que le point de départ d'une brusque extension financière : le fonds social fut successivement porté à 22.500.000 francs, puis à 27.800.000 francs en 1927, 38 millions en 1928 ; certaines de ces émissions furent même réalisées avec prime sur le pair. Il s'agissait d'étendre l'activité de la société au commerce et à l'industrie des bois contreplaqués : bien mieux, on voulait réaliser un véritable monopole dans cette industrie.

Nous avons suivi pas à pas les résultats qui furent obtenus par la société dans la réalisation de ce programme audacieux. La prospérité générale, la hausse des prix devaient la faciliter et, cependant, nous avons cru déjà, à plusieurs reprises, devoir formuler les plus expresses réserves. Sans doute l'affaire grandissait, grandissait, son chiffre d'affaires passait de 42 millions en 1927 à 72 millions en 1929 mais les bénéfices ne suivaient pas la même progression : le rendement bénéficiaire fléchissait de 16,5 % en 1927 à 7,5 % en 1929. Qu'advient-il, remarquons-nous, d'une affaire aussi hâtivement poussée, si une crise survenait ?

La crise est venue et le château de cartes s'écroule. Le bilan au 30 juin 1930 des Établissements G. Leroy, qui a été approuvé par l'assemblée du 24 décembre, se solde par une perte de 146.439 francs, contre un bénéfice de 3.740.443 francs l'an dernier. Mais le montant de cette perte avouée ne saurait donner une idée du véritable déficit, non plus d'ailleurs que les chiffres du dernier bilan dont les postes principaux se comparent comme suit avec ceux du bilan précédent :

(en 1.000 fr.)	1929	1930
ACTIF		
Immobilisations	34.589	37.100
Stocks	65.956	83.044

Participations	1.648	773
Débiteurs et effets.	8.876	9.360
Caisse et banques	3.795	551
PASSIF		
Capital	38.000	88.000
amortissements	11.429	12.920
Réserves	6.471	4.790 (1)
Exigible	22.265	24.822

(1) Dont 2.904.662 fr. de primes d'émission.

Depuis le 30 juin 1930, les événements ont rapidement évolué et il est certain que le bilan ci-dessus n'exprime plus la situation actuelle de l'affaire. Les immobilisations se présentent en nouvelle augmentation ; les stocks n'ont subi qu'une compression insignifiante alors que les bois ont baissé depuis un an dans des proportions considérables. Toutes ces évaluations nécessiteront, de toute évidence, de nouvelles et importantes dépréciations.

Sur la base du cours actuel de 38 francs, la Bourse évalue l'affaire à moins de 15 millions. Ce pessimisme est-il exagéré ? Lors de la dernière assemblée, le président a longuement insisté, pour ranimer la confiance des actionnaires, sur la valeur des immobilisations, dont une partie va être aliénée.

Mais il a avoué implicitement que cette valeur était très inférieure à l'évaluation du bilan, en affirmant que les immobilisations, à leur valeur actuelle, pouvaient couvrir tout le passif exigible : cette estimation, sans doute très optimiste, fixe à 30 % environ la dépréciation éventuelle de l'actif immobilisé. Comme celle des stocks sera certainement plus considérable, on voit que les cours actuels ne sont pas aussi exagérément dépréciés qu'on pourrait le croire au premier abord.

Une réorganisation financière apparaît inévitable. Une réduction du capital de moitié sera-t-elle suffisante ? Ou bien faudra-t-il faire un retour en arrière, dire adieu aux bois contreplaqués, et, en avouant la perte de la plus grande partie des capitaux qui ont été investis depuis 1926, revenir au temps où la Société des Établissements G. Leroy était une modeste entreprise, au capital d'une dizaine de millions, spécialisée dans la prosaïque fabrication des boîtes à fromages ?

En 1931, les Établissements Leroy comprennent sept usines : Livarot, Lisieux, Azay-Le-Rideau [ex-Meese & Dauney], Saint-Pierre-sur-Dives [ex-Jaillard], Bonnières-sur-Seine, Villeneuve-Triage [ex-Cie gén. Bois colx] et Moulins [ex-Tranchages du Centre].

Ils se doteront encore ultérieurement d'autres usines à Vitry-le-François, Épernay [1947] et même [1949] au Maroc (selon Véronique Herbaut, « Invention de la boîte à camembert en peuplier », *Le Pays d'Auge*, février 2013).



Coll. Serge Volper

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
Établissements G. Leroy, Société des Bois de Normandie
et Compagnie générale des bois coloniaux réunis
Manufactures d'emballages, scieries, industrie et commerce des bois
Société anonyme
Statuts dressés par M^e Leroy, notaire à Vimoutiers (Orne)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 11 juin 1931

Capital social :: 19.000.000 de francs
divisé en 190.000 actions de 100 francs chacune

Siège social : 28 bis, avenue Daumesnil, à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : C. Leroy

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration (à droite) : ?
Paris, le 30 juillet 1931

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1931)

Le bilan au 31 décembre 1930, s'appliquant exceptionnellement à un exercice de six mois, fait apparaître un bénéfice de 2.948.321 francs pour un capital réduit de 38 à 19 millions. Le conseil proposera à l'assemblée du 16 novembre de procéder à un amortissement de 2 1/2 % sur les propriétés immobilières et de 7 1/2 % sur le matériel, et de reconstituer, avec une dotation de 1 million, la réserve spéciale qui avait été absorbée par les pertes des exercices précédents. Le solde des bénéfices, soit 174.161 francs, serait reporté à nouveau.

Établissements Leroy
(*Le Temps*, 18 novembre 1931)

L'assemblée du 16 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930, d'une durée exceptionnelle de six mois et décidé d'affecter le bénéfice net s'élevant à 1.188.324 francs aux réserves et au report à nouveau.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des débats*, 19 novembre 1931)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 16 novembre. Cet exercice, qui n'a eu qu'une durée exceptionnelle de six mois, s'est soldé par un bénéfice net de 2.948.321 fr. Déduction faite de 1.7601000 fr. d'amortissements, du prélèvement pour la réserve spéciale d'un million de francs, le solde bénéficiaire de 174.161 francs a été reporté à nouveau.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des débats*, 17 mars 1932)

Augmentation de capital de 19 à 22 MF par émission au pair de 30.000 act. de 100 fr.

(*La Journée industrielle*, 24 mars 1932)

Établissements G. Leroy (Établissements G. Leroy, société des bois de Normandie et Compagnie générale des bois coloniaux réunis). — Émission au pair de 30.000 actions nouvelles de 100 fr. qui porteront le capital de 19 à 22 millions.

VIEUX BILANS
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1932)

Beaucoup de sociétés, dont l'exercice se termine le 31 décembre et qui font actuellement paraître des notices dans le *Bulletin des annonces légales*, les accompagnent encore de leur bilan au 31 décembre 1930, c'est-à-dire d'un bilan qui, dans la plupart des cas, n'a plus qu'un intérêt rétrospectif.

Nous avons souvent protesté, déjà, contre ce procédé qui, s'il respecte la lettre de la loi, s'oppose à son esprit, alors que l'introduction, dans les notices, à côté du bilan caduc, d'une « situation provisoire » récente satisferait tout le monde et constituerait une preuve de bonne foi.

Certes, on ne s'étonne pas beaucoup que certaines entreprises — qui ont peut-être leurs raisons de s'obstiner à ne pas comprendre — feignent d'ignorer cette solution ; il est regrettable, en revanche, que d'autres, dont on pourrait attendre le bon exemple, ne se décident pas à l'adopter.

Ainsi on conçoit, assez aisément, que les Établissements G. Leroy, qui poursuivent une émission d'actions au pair de 100 fr. tandis que les anciennes n'ont eu que 91 fr. pour dernier cours — de sorte que le droit n'a aucune valeur — n'aient pas jugé utile de joindre au bilan au 31 décembre 1930, qu'ils ont publié dans le *B. A. L. O.* du 14 mars, une situation fin 1931.

Par contre, on admet plus difficilement que Finalens — que devraient inspirer les conseils de Lens — commette la même erreur à proximité de la cotation de ses titres.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
(*Le Journal des débats*, 27 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font apparaître un bénéfice net de 3.294.563 fr., formant, avec le report antérieur, un total disponible de 3 millions 467.725 fr. L'exercice précédent, d'une durée exceptionnelle de six mois, avait produit un bénéfice de 1.118.321 francs.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY,
SOCIÉTÉ DES BOIS DE NORMANDIE
ET COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BOIS COLONIAUX RÉUNIS
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Aimé Meese, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 présentant, report antérieur compris, un solde bénéficiaire net de 3.467.725 fr. qui a été affecté comme suit : à la réserve spéciale, 700.000 fr. pour la porter à 1.700.000 fr. afin de couvrir la garantie donnée à la Compagnie française de Kong ; 776.908 fr. à l'amortissement de 5 % sur les immeuble ; 1.822.081 fr. à un amortissement de 10 % du matériel ; report à nouveau, 168.736 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Gaston Lévy, *quitus* qui avait été antérieurement réservé, et *quitus* au conseil actuellement en exercice pour sa gestion en 1931.

M. Hoffmann, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. Georges Laurent³ comme administrateur a été ratifiée.

³ Georges LAURENT : ingénieur. On le retrouve aux Manufactures indochinoises de cigarettes et aux Étains de Pia-Ouac (1932) ainsi qu'à la Thermo-Technique (1934).

FIN 1932 : DÉPÔT DE BILAN DE LA
NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

Suite :

[Éts G. Leroy \(1932-1982\)](#) : l'expansion et ses revers.